REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Date de la convocation :21 JUILLET 2023
Rendu exécutoire le 01/08/2023
Date d'affichage : 01/08/l 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE PUIMISSON

L'an deux mille vingt-trois le vingt-sept Juillet, le conseil municipal de la commune de Puimisson s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARTHES Daniel, Maire, après convocation régulièrement faite à domicile.

Etaient présents (10) : : BARTHES Daniel**,** Chantal Gabaude, DELREUX Martine, VIALLES Gisèle, GUIEN Guylaine, TRILLES Michel, GALINIER Norbert, QUIRINY Monique, NADAL Caroline, JEAN REMI ANTON

Absents : BENOIT Cécile, BARTHES Arnaud, BAGNATI Sylvain, REY Philippe a donné procuration à BARTHES Daniel, MORLIERE Ludovic a donné procuration à Gabaude Chantal,
Votants : (12)
Secrétaire de séance : GUIEN GUYLENE

N° 2023-25 :
OBJET : DM2 MISE A JOUR DE L'INVESTISSEMENT

M Le Maire informe qu'il y a lieu de prendre une décision modificative concernant la section d'Investissement. En effet, suite à des investissements à réaliser avant la fin de l'année, il convient de mettre à jour les investissements.

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
23 / 2315 / 189	ATELIER MUNICIPAL		30 000,00€
21 / 2184 / 195	Mobilier MEDIATHEQUE ET SALLE MULTI	5 000,00 €	
23 / 2315 / 205	PHOTOVOLTAIQUES	5 000,00 €	
21 / 2188 / 922	MATERIEL TECHNIQUE 2023	10 000,00 €	
21/2111/184	ACHAT TERRAIN – ROSSIGNOL	10 000,00 €	
	Total	30 000,00 €	30 000,00€

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **DECIDE** de réaliser la décision modificative comme proposée.

- **AUTORISE** l'ordonnateur et le comptable public à passer ces écritures.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire D. BARTHES

MAIRIE de PUIMISSON